

Programme de subventions communautaires en oncologie et en hématologie de Gilead Sciences Canada

Contexte

Gilead Sciences Canada, Inc., est une société biopharmaceutique de premier plan vouée à la découverte, au développement et à la commercialisation de médicaments novateurs dans des secteurs où les besoins médicaux ne sont pas satisfaits. Notre mission est d'améliorer les soins aux patients atteints de maladies qui menacent le pronostic vital à travers le monde. En collaboration avec Kite, une entreprise de Gilead, nous avons pris l'engagement à long terme de promouvoir plus d'inclusivité et d'équité dans les soins contre le cancer.

Description du programme

Dans le cadre du Programme de subventions communautaires en oncologie et en hématologie, Gilead et Kite ont l'intention d'appuyer des projets qui contribuent à lutter contre les inégalités dans les soins contre le cancer et à améliorer les expériences des personnes issues de communautés marginalisées partout au Canada. Les personnes atteintes du cancer ne disposent pas toutes des mêmes choix, et nous espérons que les projets subventionnés établiront un précédent pour les « bonnes pratiques » qui pourront ensuite être utilisées par d'autres en vue de rendre les soins contre le cancer plus accessibles et plus équitables au Canada.

Critères de sélection :

Gilead et Kite encouragent les demandes qui atteignent des communautés et des groupes de patients issus de la diversité au Canada. Nous accueillons favorablement les propositions qui visent à améliorer les résultats pour des collectivités particulières touchées par le cancer (de tout type), notamment les suivantes :

- Communautés racialisées et groupes autochtones
- Communautés LGBTQIA+
- Communautés migrantes
- Personnes ayant des handicaps physiques ou des troubles d'apprentissage
- Groupes de personnes plus jeunes ou plus âgées

Les projets peuvent comprendre (sans toutefois s'y limiter) des programmes d'éducation, des recherches sur le cancer et la collecte de données, des initiatives de sensibilisation aux maladies, des initiatives de défense des droits, la création de documents accessibles (p. ex., des dépliants traduits dans d'autres langues ou adaptés à certaines communautés), et le dépistage accru dans les collectivités.

Les projets doivent fournir des objectifs précis, mesurables, atteignables, réalistes et urgents, ainsi que des mesures claires nécessaires pour atteindre les objectifs du projet. Des renseignements sur la capacité du demandeur de mettre en œuvre le projet et des détails clairs sur la façon dont les données seront recueillies et analysées, et par qui, doivent également être inclus. Les propositions doivent avoir un plan clair pour la diffusion des principaux apprentissages tirés du projet.

Admissibilité

- Gilead Canada examine les demandes d'un large éventail d'organismes sans but lucratif et d'organismes de bienfaisance enregistrés, y compris, sans s'y limiter, les organismes de santé communautaires, les universités, les associations professionnelles, les groupes de défense des patients et les groupes de soutien, et les hôpitaux (pour les clubs de lecture, les tables rondes ou les demandes de bourses). Dans des circonstances exceptionnelles, Gilead peut envisager de financer des organismes à but lucratif, lorsque l'objectif est de nature caritative et qu'aucun profit ne sera réalisé par le financement de l'activité.
- Les cliniques médicales ou les cabinets de médecins qui cherchent à obtenir du financement doivent être des organismes sans but lucratif ou des organismes de bienfaisance enregistrés pour être admissibles au financement.
- Les demandes de financement de projet présentées par les cliniques médicales ou les cabinets de médecins, y compris les salaires, ne seront prises en considération que si le projet est distinct des activités régulières de l'organisation, pour une durée limitée, et si les dépenses ne sont pas autrement remboursables.
- Les organismes devraient s'intéresser à l'amélioration de la santé dans le cadre de leur objectif, y compris, mais sans s'y limiter, la prestation de services de santé ou sociaux, l'éducation, et la défense des intérêts de populations mal desservies ou à peine atteintes.
- Les projets doivent viser à avoir une incidence positive sur des communautés particulières au Canada.

Évaluation et rapports

Une fois le projet terminé, les organismes subventionnés devront présenter des rapports financiers et des rapports sur le projet final. Au moyen du processus de présentation de rapports et de la collecte de données, Gilead et Kite espèrent créer des occasions d'apprendre des réussites et des défis auxquels font face nos partenaires et de trouver des façons d'accroître l'incidence des futurs programmes.

Processus de demande

Les organismes doivent présenter leurs demandes au moyen du formulaire de demande en ligne, auquel on peut accéder en cliquant [ici](#). Veuillez passer en revue les modalités relatives aux subventions avant de présenter une demande. Assurez-vous que le mot-clic

du programme, (CA – Oncology/Hematology Community Grant Program), est sélectionné dans le menu déroulant du formulaire de demande.

Processus d'examen

Après la date limite de présentation des demandes, les demandes de subvention seront examinées par le comité interne d'examen des subventions de Gilead Canada et de Kite. Chaque demande sera évaluée en fonction de divers critères, y compris l'incidence sur la collectivité, le caractère unique du projet, la faisabilité, l'extensibilité et la mesure dans laquelle le projet proposé correspond aux critères de subvention décrits par Gilead ainsi qu'à notre mission et à notre orientation thérapeutique.

Dates importantes et échéances

Gilead accepte les demandes de subventions communautaires en oncologie et en hématologie pendant deux périodes de soumission chaque année.

1^{re} période de soumission

Début de la période de demande :	3 mars
Date limite de soumission des propositions :	18 avril
Date d'octroi des subventions :	23 mai

2^e période de soumission

Début de la période de demande :	1 ^{er} septembre
Date limite de soumission des propositions :	17 octobre
Date d'octroi des subventions :	21 novembre

Les subventions à petite échelle (moins de 6 500 dollars) sont acceptées tout au long de l'année.

Détails du financement

Les demandes de subvention allant jusqu'à 50 000 \$ seront prises en considération, tout comme les projets dont le budget est peu élevé. De plus, Gilead examinera les demandes de subventions à petite échelle, de moins de 6 500 \$, visant à couvrir les frais de déplacement pour les congrès pertinents. Les demandes de subvention doivent être proportionnelles à la portée, à la complexité et à l'incidence du programme, tout en reflétant des estimations raisonnables et de bonne foi des véritables coûts opérationnels liés au projet proposé. Gilead exigera que les fonds inutilisés soient retournés à la fin du projet, comme stipulé dans les modalités, et a le droit de demander des documents raisonnables et appropriés au bénéficiaire relativement aux activités subventionnées.

Si le budget le permet, Gilead peut également envisager des demandes de financement pour un ou deux projets de grande envergure de plus de 50 000 \$, mais pas plus de 200 000 \$ par année, à la discrétion du comité d'examen des subventions. Les

demandes de subventions à grande échelle doivent être discutées avec Gilead avant de présenter une demande. Veuillez communiquer avec Canada.Grants@gilead.com pour obtenir de plus amples renseignements.

Restrictions en matière de financement

Les subventions communautaires en oncologie et en hématologie de Gilead Canada/Kite ne peuvent être offertes pour soutenir ce qui suit :

- Les médicaments ou l'achat de médicaments
- Les déficits financiers existants au sein d'une organisation
- La recherche clinique ou des essais cliniques
- Les projets qui influencent ou font progresser directement les activités de Gilead/Kite, y compris l'achat, l'utilisation, la prescription, la position sur le formulaire, les prix, le remboursement, l'orientation, la recommandation ou le paiement de produits
- Le versement de subventions à des particuliers, à des fournisseurs de soins de santé individuels ou à des cabinets de groupes de médecins
- Les événements ou les programmes qui ont déjà eu lieu
- Les activités de lobbying auprès du gouvernement
- Les organismes qui font de la discrimination fondée sur la race, la couleur, le sexe, la religion, le handicap, l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre
- Tout équipement qui pourrait être conservé au-delà des échéances du projet et qui pourrait être avantageux pour l'organisation, p. ex., téléphones mobiles, ordinateurs portatifs, véhicules, etc.
- La rémunération de personnes offrant des services à Gilead Canada, comme des porte-parole ou des conseillers
- Pour tenir lieu de remise ou de réduction de prix ou pour servir dans le cadre de la négociation d'un contrat
- Pour financer une recherche clinique commanditée par Gilead ou une recherche parrainée par des chercheurs
- Pour payer la rémunération de professionnels de la santé qui ont le pouvoir de prescrire et qui sont employés par l'organisation demanderesse
- Pour couvrir les dépenses de fonctionnement du bénéficiaire (p. ex., matériel de bureau, salaire, etc.), à moins que la demande de subvention précise les dépenses à couvrir et que ces dépenses ne concernent pas les soins courants aux patients ou les frais généraux qui sont habituellement remboursés ou payés par d'autres sources.
- Gilead ne doit jamais accorder de subventions à un intervenant individuel ou à une entité qui est contrôlée de fait par un intervenant individuel ou un membre de sa famille, un représentant juridique ou un agent.

Contact

Les questions concernant le programme de subventions communautaires en oncologie et en hématologie ou le processus de demande doivent être envoyées à :

Canada.Grants@gilead.com.

Déclaration de non-responsabilité

- La demande au programme de subventions de Gilead n'est pas une promesse de financement.
- Gilead et Kite se réservent le droit d'approuver ou de rejeter toute demande.
- L'attribution d'une subvention au cours d'une année ne signifie pas qu'une subvention subséquente sera accordée sans autre demande et approbation.
- Les demandeurs doivent fournir un budget détaillé dans le cadre de la demande, qui fera l'objet d'une évaluation de la juste valeur marchande.
- Les subventions peuvent être révoquées ou retardées si les exigences en matière de rapports et d'évaluation ne sont pas respectées ou si le financement n'est pas utilisé conformément aux directives pour la présentation d'une demande.